

Le passeport « vaccinal », quel que soit son nom, contrevient à l'engagement du président de la République française qui promettait de ne pas rendre la vaccination obligatoire. Le passeport « vaccinal » contourne cette promesse pour rendre de facto la « vaccination » obligatoire. Ce passeport est une mesure attentatoire aux libertés publiques car il porte atteinte au principe fondamental de liberté d'aller et venir et au respect de la vie privée.

Ce passeport contrevient à la liberté vaccinale de tout citoyen – chacun est maître de son corps – en imposant quelque chose qui relève de la thérapie génique et d'une vaccination non maîtrisée. Les laboratoires eux-mêmes disent que les vaccins restent à l'état expérimental jusqu'au moins 2023.

La mortalité liée aux vaccins est d'ailleurs importante, contrairement aux chiffres officiels. En quatre mois de vaccination contre le Covid, aux Etats-Unis, on dénombre officiellement autant de morts qu'en dix ans de vaccination. (L'analyse des [données VAERS des USA](https://wonder.cdc.gov/vaers.html) (<https://wonder.cdc.gov/vaers.html> – site qui regroupe les déclarations secondaires pour les vaccins) révèle qu'il y a **plus de morts en 4 mois de vaccination aux USA** avec les vaccins Pfizer et Moderna (1645 morts), **que le total de tous les morts déclarés suite à des vaccins sur les 10 dernières années** (entre 2011 et 2020, un total de 1301 décès déclarés).

Dans l'Union européenne, le nombre de décès dus aux « vaccins » était de 3292 au 6 mars 2021 (source : http://www.adrreports.eu/fr/search_subst.html#).

Le ministre de la santé OLIVIER VERAN lui-même nous met en garde contre le « vaccin » :

Dans son mémoire de réponse qu'Europe 1 a pu consulter, le ministre de la Santé estime qu'il est prématuré en l'état des connaissances scientifiques de différencier les « règles relatives aux limitations de circulation selon que les personnes ont reçu ou non des doses des vaccins ». Olivier Véran invoque quatre arguments. D'une part, « l'efficacité partielle des vaccins », et en deuxième lieu le fait que « l'efficacité des vaccins est devenue particulièrement contingente du fait de l'apparition des nouveaux variants ». En troisième lieu, « les personnes vaccinées sont aussi celles qui sont les plus exposées aux formes graves et aux décès en cas d'inefficacité initiale du vaccin ou de réinfection post-vaccinale ou de la virulence d'un variant. » Enfin, « le vaccin n'empêche pas de transmettre le virus aux tiers. L'impact de la vaccination sur la propagation du virus n'est pas encore connu ».

Source Europe 1 : <https://www.europe1.fr/sante/un-octogenaire-demande-au-conseil-detat-a-etre-deconfine-apres-avoir-ete-vaccine-4034911>

Avec le passeport « vaccinal », le secret médical n'est plus respecté.

Un tel passeport est aussi un cheval de Troie pour mettre en place une surveillance généralisée des individus. Après le passeport vaccinal le QR code ?

Comme le dit un internaute : « On intègre tout cela dans des vastes fermes de data et on peut suivre les individus. Par exemple, il a déjeuné avec ces 3 personnes dans tel restaurant. Ces rencontres ont lieu x fois par mois. Que font ils? »

Rien ne justifie le passeport vaccinal : ni l'état de l'épidémie, qui montre une mortalité faible en 2021, qui ne justifie en rien une mesure aussi coûteuse qu'un passeport vaccinal et une vaccination obligatoire ; ni le respect des droits fondamentaux ; ni l'état expérimental de ce qui est inoculé ; ni les effets à moyen et long terme d'une thérapie génique modifiant l'ARN et l'ADN, jouant avec la vie de l'humanité tout entière.

L'obligation de telles folies relèverait d'une psychose collective ou de choix intéressés pour des raisons financières, la vaccination de la Terre entière rapportant à court et moyen terme des dizaines de milliards de dollars au minimum à quelques groupes de personnes, sans parler des autres intérêts privés considérables en jeu (GAFAM, etc.), liés aux politiques dites sanitaires qui imposent « confinements » et autres « couvre-feu ».